Les redevances et droits de licence en vertu de l'article 8.1 (c) de l'Accord

Traitement de la retenue de l’impôt à la source appliquée sur les redevances dans le pays d'importation

Traitement de la retenue de l'impôt à la source appliquée sur les redevances dans le pays d'importation

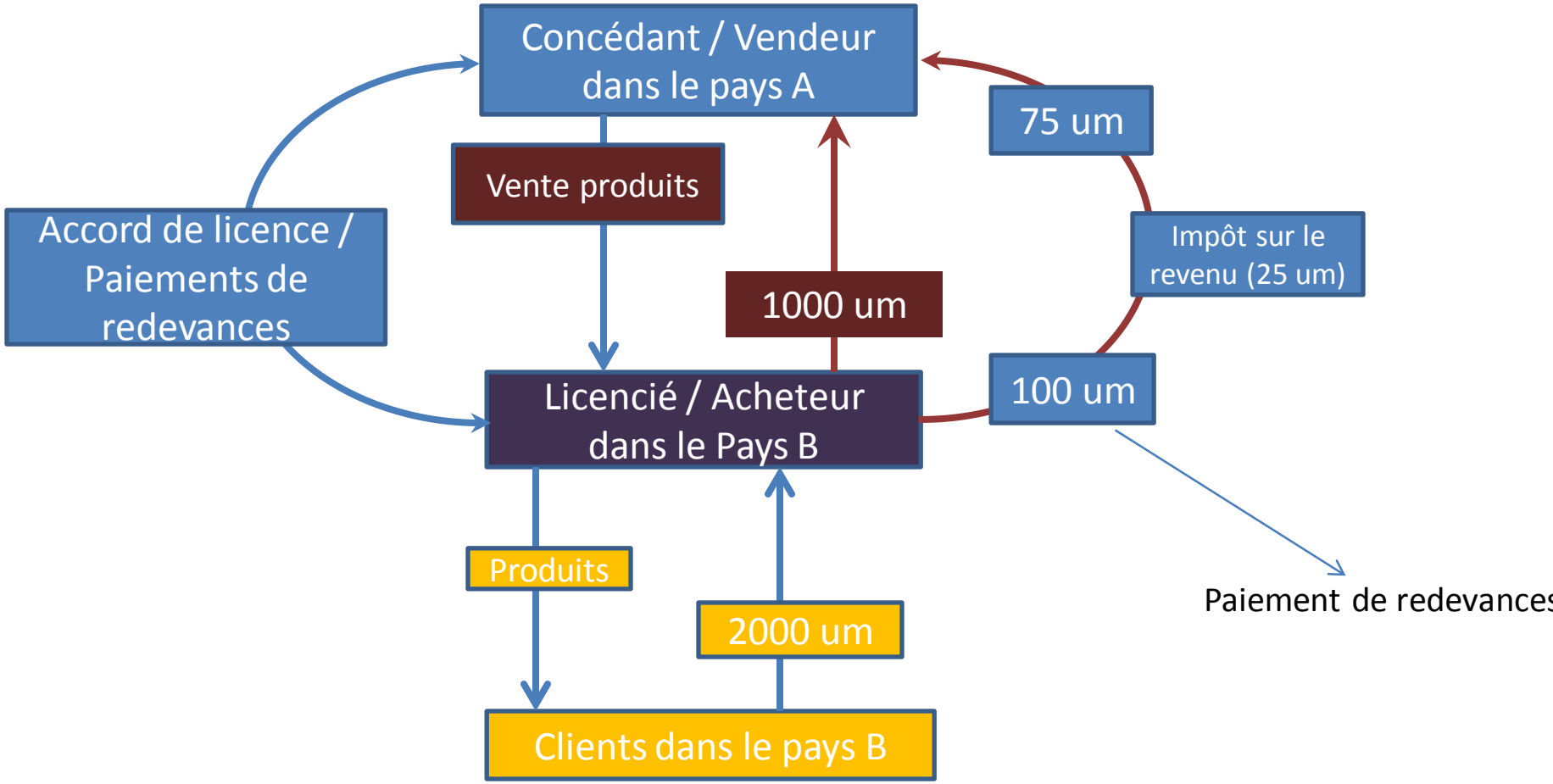

Traitement de la retenue de l’impôt à la source appliquée sur les redevances dans le pays d'importation

- Les redevances payables sous contrat comme condition de la vente, sont en relation avec les marchandises importées et non inclues dans le PEPP
- Cette taxe n’est pas la seule du type visé au paragraphe 3 de la note interprétative à l'article 1 de l‘Accord .
- Question? Est-ce que la retenue d'impôt versée fait partie des redevances payables au donneur de licence ?

Traitement de la retenue de l’impôt à la source appliquée sur les redevances dans le pays d'importation

Question

- La retenue d'impôt versée à l' administration fiscale fait-elle partie de la valeur en douane en vertu de l'article 8.1 (c) ?